

## Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023

# Des exploitations moins nombreuses et plus grandes

En 2023, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 43 900 exploitations agricoles, soit 4 600 de moins qu'en 2020 lors du dernier recensement. L'effectif des microexploitations s'est réduit beaucoup plus fortement que celui des autres exploitations. Ces dernières continuent de s'agrandir et le nombre de structures de moins de 125 hectares diminue. Elles s'appuient de plus en plus sur des travailleurs extérieurs au noyau familial et sur des prestataires de travaux externes. La part des élevages poursuit sa baisse, mais dans une moindre mesure qu'au niveau national.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le recul du nombre d'exploitations se poursuit. On en dénombre 43 900 en 2023. Depuis 2020, l'effectif des exploitations diminue de 3,3 % par an, un rythme plus soutenu que lors de la décennie 2010-2020 (figure 1). Cette accélération concerne surtout les microexploitations, en lien avec les changements intervenus en 2023 dans l'attribution des aides de la politique agricole commune (PAC), désormais réservées aux agriculteurs dits actifs (encadré 1). Ces modifications ont vraisemblablement entraîné la cessation d'activité de certaines microexploitations, en particulier celles détenues par les retraités de plus de 67 ans. Les exploitations de dimension économique plus importante résistent mieux. On en compte 31 300 en 2023, un effectif en repli de 1,9 % par an (- 2,0 % entre 2010 et 2020).

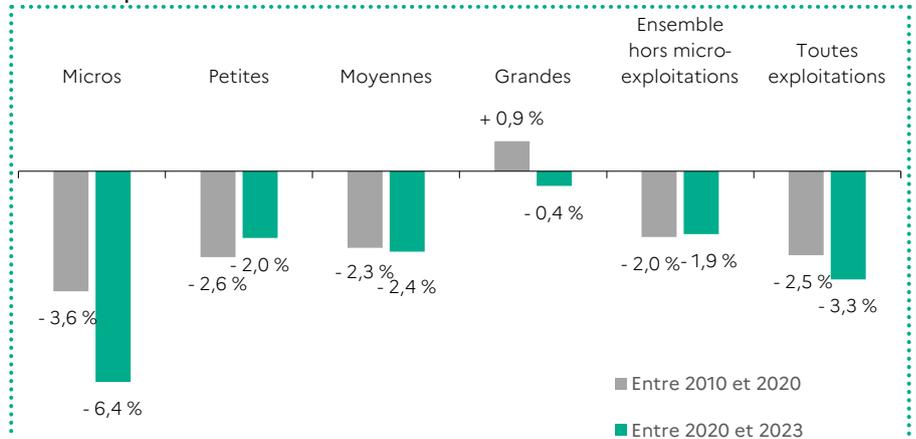
Ce repli est toutefois plus rapide qu'en France métropolitaine (- 1,7 % par an).

Dans la suite de l'analyse, le terme « exploitations agricoles » fera référence à ces exploitations, c'est-à-dire l'ensemble des exploitations agricoles hors microexploitations.

### Une diminution du nombre de structures de moins de 125 ha

À l'instar des dynamiques à l'œuvre depuis plusieurs décennies, le recul de la surface agricole utilisée (SAU) est limité. Les terres agricoles régionales perdent 25 500 hectares entre

Figure 1 : Évolution annuelle moyenne du nombre d'exploitations par taille économique



Champ : région Auvergne-Rhône-Alpes  
Source : Agreste - Recensements agricoles (RA) 2010 et 2020, Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) 2023

### Encadré 1 - Politique agricole commune (PAC) et comptage du nombre d'exploitations agricoles

Depuis 2023, pour percevoir la plupart des aides de la politique agricole commune (PAC), dont les aides directes, un exploitant agricole doit être un « **agriculteur actif** ». Cette condition vise à garantir que les aides bénéficient seulement à des demandeurs ayant une activité agricole minimale et à éviter que les exploitants de plus de 67 ans ne cumulent les aides de la PAC avec leurs droits à la retraite.

Ce changement administratif a eu un impact sur l'univers des exploitations agricoles de France métropolitaine, où plus de 80 % des exploitations identifiées au Recensement agricole 2020 bénéficiaient des aides PAC, entraînant une augmentation des cessations d'activité, particulièrement concentrées sur les microexploitations. Ainsi, si les tendances en matière de création, de disparition et d'agrandissement des exploitations observées entre 2011 et 2021 s'étaient maintenues, le nombre d'exploitations en France métropolitaine en 2023 serait de 360 100 selon les projections d'Inrae. C'est environ 10 000 de plus que le nombre d'exploitations agricoles mesurées avec l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA 2023). Ce changement rend aussi difficiles les comparaisons avec 2020 sur le champ complet des exploitations agricoles puisque ce sont essentiellement des microexploitations qui sont impactées. Ainsi, afin d'assurer la comparabilité des résultats, l'analyse a été restreinte au champ des exploitations hors microexploitations. Ces dernières sont décrites dans l'encadré 2.

2020 et 2023, passant de 2,65 à 2,62 millions d'hectares, soit 8 500 ha de terres agricoles en moins chaque année en moyenne.

L'agrandissement des exploitations se poursuit, la surface moyenne passe de 67 ha en 2010 à 80 ha en 2020 et 84 ha en 2023.

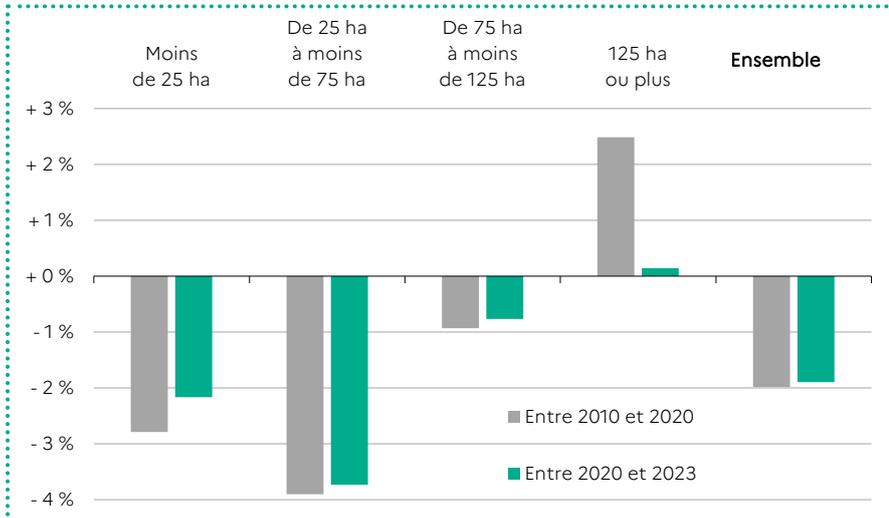
La baisse du nombre d'exploitations

recouvre plusieurs phénomènes. Le nombre de structures s'étendant sur 125 ha ou plus progresse à petits pas : + 0,1 % en moyenne annuelle entre 2020 et 2023 (figure 2) soit une dizaine en plus chaque année. Ces structures d'au moins 125 ha représentent plus d'une exploitation sur cinq et concentrent la moitié de la

SAU régionale en 2023.

Sur la même période 2020-2023, le nombre de structures de moins de 125 hectares diminue de 2,4 % par an. La réduction est plus marquée pour les structures de taille intermédiaire (25 à 75 hectares), qui diminuent de 3,7 % par an, tandis que celles de moins de 25 hectares connaissent une baisse de 2,2 % par an.

Figure 2 - Évolution annuelle moyenne du nombre d'exploitations par tranche de SAU



Champ : région Auvergne-Rhône-Alpes hors microexploitations  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020, ESEA 2023

### Un recul prononcé des spécialisations d'élevage bovin et de grandes cultures

Dans le prolongement des tendances précédentes, en trois ans, les exploitations relevant d'une Otex (orientation technico-économique) de production animale connaissent un recul plus marqué que les autres spécialisations. Ainsi, la part d'exploitations spécialisées en élevage diminue de 1,1 point alors que la part de celles spécialisées en production végétale augmente de 0,7 point (tableau 1).

### Encadré 2 - Seules deux exploitations sur sept sont des microexploitations

En 2023, on dénombre 12 600 microexploitations en Auvergne-Rhône-Alpes, qui cultivent en moyenne 16 hectares. Elles mobilisent en moyenne l'activité de 0,6 ETP, soit environ 3,5 fois moins que les autres exploitations agricoles. Ce temps partiel repose essentiellement sur leurs dirigeants, majoritairement pluriactifs et plus âgés (54 ans en moyenne) que les autres exploitants (48 ans). Les femmes sont mieux représentées dans les microexploitations : 28 % occupent un poste d'exploitante contre 23 % dans les autres exploitations. Rares parmi les élevages de bovins laitiers, les microexploitations représentent une part importante des exploitations de grandes cultures (52 %) et des élevages d'ovins, caprins et autres herbivores (47 %).

Tableau 1 : Chiffres-clés des exploitations (hors micros)

	2020	2023	Évolution en % entre 2020 et 2023	Écart en points entre 2020 et 2023
Exploitations (nombre)	33 147	31 294	- 5,6 %	
dont à spécialisation végétale	30,4 %	31,2 %		+ 0,7
dont à spécialisation animale	57,5 %	56,4 %		- 1,1
dont mixtes (polyculture, polyélevage)	12,0 %	12,4 %		ns
Part des exploitations sous statut individuel	56,4 %	53,4 %		- 3,0
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup>	15,0 %	17,5 %		+ 2,5
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup>	37,2 %	36,1 %		ns
Part des exploitations vendant en circuit court	32,4 %	37,4 %		+ 5,1
Chefs d'exploitation et coexploitants (nombre de personnes)	46 779	43 003	- 8,1 %	
dont ayant moins de 40 ans	25,1 %	26,7 %		ns
dont ayant 60 ans ou plus	16,1 %	16,4 %		ns
dont femmes	22,4 %	22,7 %		ns
Age moyen des chefs d'exploitation et coexploitants	48	48		ns
Travail agricole (ETP) <sup>3</sup>	66 383	66 426	ns	
SAU totale (millier d'ha)	2 648	2 622	- 1,0 %	
dont céréales, oléagineux, protéagineux	22,3 %	22,7 %		ns
dont prairies	69,0 %	69,0 %		ns
dont cultures permanentes	3,3 %	3,2 %		ns
SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>	80	84	+ 4,9 %	
Cheptel (millier d'UGB*)	2 664	2 589	- 2,8 %	
Cheptel moyen (UGB par exploitation ayant des animaux)	114	118	+ 3,7 %	

1 Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma, etc.), y compris responsables économiques et financiers

4. Y compris exploitations sans SAU

ns : non significatif

Champ : région Auvergne-Rhône-Alpes, hors microexploitations

Source : Agreste - RA 2020 et ESEA 2023

Ces tendances sont plus marquées au niveau national (respectivement - 1,4 point et + 1,3 point).

En 2023, la spécialisation d'élevage de la région demeure majoritaire avec 56,4 % des exploitations concernées mais s'amenuise. En revanche, cette diminution ne concerne que les exploitations d'élevage bovin (près de 4 % par an entre 2020 et 2023). Le nombre d'élevages d'autres herbivores et le nombre d'élevages de granivores sont, quant à eux, en hausse (respectivement + 2,5 % et + 0,8 % par an).

Les exploitations relevant d'une spécialisation végétale affichent également des évolutions contrastées : celles spécialisées en grandes cultures (- 2,3 % par an) ou en cultures fruitières (- 2,8 % par an) sont moins

nombreuses en 2023, alors que les exploitations maraîchères ou horticoles voient leur nombre augmenter de 5,2 % par an sur la période.

Ces trajectoires contrastées entre spécialisations animales et végétales s'observent aussi en termes de sole agricole. Derrière la légère baisse de la SAU en région entre 2020 et 2023 se cachent en effet des mouvements d'ampleur différente.

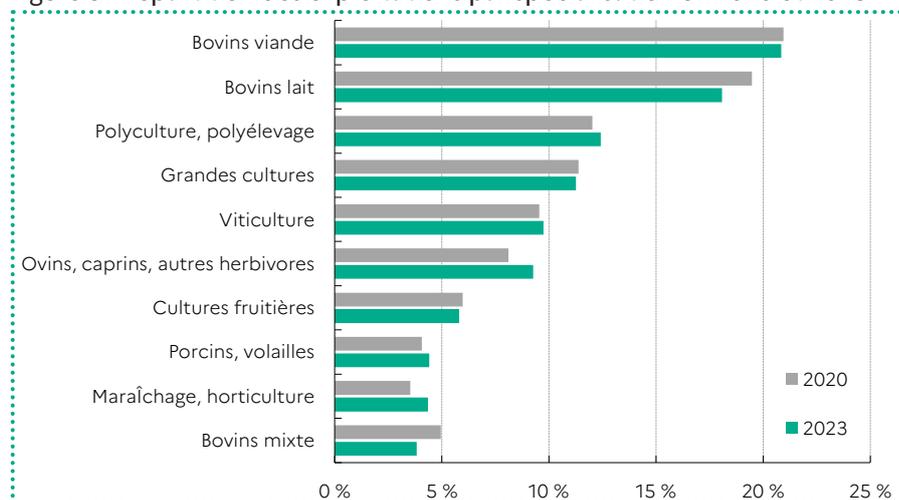
La sole agricole des exploitations à spécialisation végétale augmente de 7 700 ha alors que la SAU recule de plus de 45 500 ha pour celles spécialisées en production animale. Cette baisse concerne principalement l'élevage bovin laitier, alors que la sole agricole s'inscrit à la hausse pour les élevages spécialisés en bovins viande ou ovins-caprins et autres herbivores. La spécialisation polyculture-polyélevage représente 12 % des exploitations en 2023, comme en 2020, mais sa sole agricole augmente de 12 000 hectares.

En phase avec ces évolutions, la répartition par spécialisation a peu évolué en trois ans. Trois Otex regroupent plus de la moitié des exploitations en 2023 comme en 2020 : les spécialisations en bovins lait, bovins viande et polyculture-polyélevage (Figure 3).

### Un recours accru à la main-d'œuvre non permanente ou externe à l'exploitation

En 2023, dans la région, 67 500 personnes travaillent de manière per-

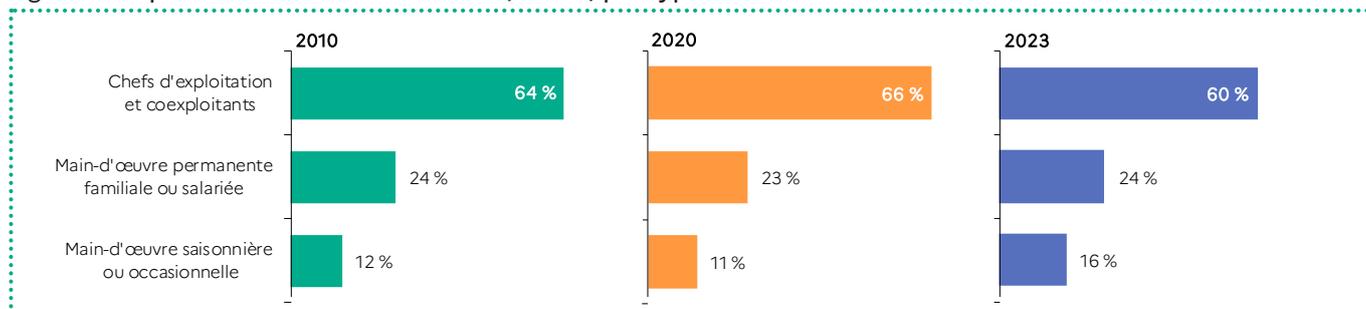
Figure 3 - Répartition des exploitations par spécialisation en 2020 et 2023



Champ : région Auvergne-Rhône-Alpes, hors microexploitations

Source : Agreste - RA 2020 et ESEA 2023

Figure 4 - Répartition du volume de travail (en ETP) par type de main d'oeuvre<sup>1</sup>



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma, etc.)  
 Champ : région Auvergne-Rhône-Alpes hors microexploitations  
 Source : Agreste - RA 2010 et 2020 et ESEA 2023

manente dans les exploitations agricoles, qu'ils soient exploitants, actifs familiaux ou salariés non familiaux. Leur effectif diminue de 1 % par an en moyenne depuis 2020 (- 1,4 % en métropole). La baisse soutenue du nombre d'exploitants (- 3 800 en 3 ans) est modérée par la hausse du nombre des autres actifs permanents (+ 1 700 depuis 2020).

Le volume de travail réalisé par ces actifs permanents représente 56 000 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2023, en baisse de 4,6 % par rapport à 2020. Les exploitants assument encore la majeure partie de cette charge de travail (Figure 4).

En complément, les exploitations font appel de manière croissante à des actifs non permanents (travail-

leurs saisonniers ou occasionnels). En 2023, ils représentent 10 400 ETP, en hausse de 2 800 par rapport à 2020. En 2023, les exploitations agricoles ont externalisé l'équivalent de 2 200 ETP. Ce chiffre est en forte hausse par rapport à 900 en 2020 et 640 en 2010, illustrant une tendance croissante au recours à des prestataires externes. ■

### Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les résultats de l'**Enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles (ESEA) 2023** et des recensements agricoles (RA) de 2010 et 2020. L'ESEA permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux RA. En 2023, l'enquête a porté sur un échantillon de 4 585 exploitations agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes.

La **production brute standard (PBS)**, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de 250 000 euros de PBS ou plus. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2018-2022, ce qui fournit les PBS de 2020. Afin d'étudier l'évolution structurelle des exploitations depuis 2010, indépendamment de la revalorisation des prix et des rendements, les coefficients « 2020 » ont aussi été appliqués aux résultats des RA 2010 et 2020.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein temps pendant un année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Un **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation. L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient fondé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication comprend tous les aliments (herbe, fourrages et concentrés).

### Pour en savoir plus

- Agreste (2025), Enquête sur la structure des exploitations 2023, Chiffres & données n°2025-11

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)  
[www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
 16b rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 Lempdes

Courriel : [infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Bruno Ferreira  
 Directeur de la publication : Seán Healy  
 Rédactrice en chef : Émeline Batisse  
 Rédaction : Benoit Fontaine  
 Composition : Laurence Dubost  
 Dépôt légal : À parution  
 ISSN : 2729-4730 (en ligne) © Agreste 2025